



**Conseil Municipal**  
**Relevé des délibérations**  
**Séance ordinaire du 22 février 2016 à 18h30**

**Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 12**

**Membres présents :** Etienne DEDIEU, Laetitia DEDIEU, Jean THUILIER, Marie-Christine DESCOUENS, Pierrette LAPEYRE, Christiane ODON, Armindo SARAIVA DA SILVA, Jean-Claude SOUM, Jean LAJOURNADE

**Absents excusés :** Donovan ZANCOPE pouvoir à Etienne DEDIEU, Thérèse BOUIN pouvoir à Laetitia DEDIEU, Valérie ESPIN pouvoir à Christiane ODON

**Secrétaires de séance :** Marie-Christine DESCOUENS

**. Délibération : Régime indemnitaire du personnel communal – Enveloppe indemnitaire et montant de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et de l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) allouées aux agents communaux pour l'exercice 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le régime indemnitaire du personnel communal pour l'exercice 2016 et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier.

**Calcul de l'enveloppe indemnitaire pour l'I.A.T. (Agents Catégorie C)**

GRADES	Montant de référence Année 2010	Coefficient multiplicateur	Montant/agent	Nombre d'agents	Total par grade
Adjoint Administratif Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	468.55 €	4.5	2 108.48 €	2	4 216.95 €
Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe	449.30 €	2.5	1 123.25 €	1	1 123.25 €
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	449.30 €	4	1 797.20 €	6	10 783.20 €
Adjoint Technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	476.10 €	4	2 142.45 €	2	4 284.90 €
Adjoint Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	476.10 €	3.5	1 666.35 €	1	1 666.35 €
Agent de Maîtrise Principal	476.10 €	5.5	2 618.55 €	1	2 618.55 €
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	464.29 €	3.5	1 625.02 €	3	4 875.05 €
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 €	4.5	2 113.52 €	2	4 227.03 €
Garde Champêtre Chef	464.29 €	4.5	2 089.31 €	1	2 089.31 €
<b>TOTAL ENVELOPPE IAT 2016</b>					<b>35 884.59 €</b>

**Calcul de l'enveloppe indemnitaire pour l'I.F.T.S. (Agents Catégorie B)**

GRADES	Montant de référence Année 2010	Coefficient multiplicateur	Montant/agent	Nombre d'agents	Total par grade
Animateur Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	857.81 €	3	2 573.43 €	1	2 573.43 €
Rédacteur Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	857.81 €	6	5 146.86 €	1	5 146.86 €
<b>TOTAL ENVELOPPE IFTS 2016</b>					<b>7 573.43 €</b>

Attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) :

Les montants de l'IAT et de l'IFTS seront fixés par arrêté nominatif pour l'ensemble des agents titulaires en fonction des critères suivants :

- La nature des responsabilités exercées,
- La reconnaissance et la manière de servir,
- La position administrative,
- La gestion des absences (les absences autres que maternité, accidents du travail et de service et maladies professionnelles seront répercutées au prorata temporis à compter du 6<sup>ème</sup> jour d'arrêt dans la limite de 10 % du montant brut de l'indemnité)

VOTE :                      POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 2

**. Délibération : Subvention 2016 à l'Amicale du Personnel de la mairie de Saint-Lizier**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la subvention 2015 soit 2000 € en 2016.  
Le Conseil approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à verser la subvention de 2 000 euros à l'Amicale du Personnel de la Mairie de Saint-Lizier

VOTE :                      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**. Délibération : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 dans la limite de 25 % des prévisions budgétaires inscrites au BP 2015 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Prévisions budgétaires 2015 : 57 651.35 € x 25 % = 14 412.83 €**

Imputations	Montant
Compte 21 – Article 2183	6 200 €
Compte 23	8 200 €
Montant autorisé	14 400 €

VOTE :                      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**. Délibération : Demande de Subvention au titre des Amendes de Police 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission des travaux, il a été décidé, pour des raisons de sécurité, de réaliser un ralentisseur au Pont du Baup.

Le devis des travaux s'élève à 6 064 € HT.

Le Conseil approuve cette décision.

Une demande de subvention à hauteur de 30 % sera adressée au titre des Amendes de Police 2016.

VOTE :                      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**. Délibération : Demande de Subvention au titre du FDAL 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission des travaux, il a été décidé, pour des raisons de sécurité, de réaliser un ralentisseur au Pont du Baup.

Le devis des travaux s'élève à 6 064 € HT.

Le Conseil approuve cette décision.

Une demande de subvention sera adressée au titre du FDAL 2016.

VOTE :                      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**. Délibération : Vente de terrain à bâtir au Marsan à Monsieur et Madame Patrick CARRERE – Complément à la délibération du 22 octobre 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 octobre 2015 concernant la vente d'un terrain à bâtir sis au Marsan à Monsieur et Madame Patrick CARRERE. Cette parcelle a depuis été bornée. Il s'agit de la parcelle cadastrée Section B 1686 d'une superficie de 1803 m<sup>2</sup>.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jean THUILLIER, Adjoint chargé des Travaux à signer tous les documents nécessaires à la cession qui sera faite pour un montant de 45 000 euros comme le prévoyait la délibération du 22 octobre 2015.

VOTE :                      POUR : 11                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 0

**. Délibération : Vente de parcelles de terres labourables à Monsieur et Madame Olivier ROSSET - Complément à la délibération du 22 octobre 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 octobre 2015 concernant la vente de parcelles de terres labourables sises à la Plaine, à Monsieur et Madame Olivier ROSSET. Ces différentes parcelles ont depuis été bornées.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- pour l'Exploitation Maraîchère : Parcelles A 435 (90ca) – A 438 (61a99ca) – A 442 (4a26ca)

Superficie totale 6715 m<sup>2</sup>

- pour la construction de la maison d'habitation : Parcelles A 433 (30a47ca) – A 437 (5a 53ca) – A 441 (33a40ca)  
Superficie totale 6940 m<sup>2</sup>

Les six parcelles désignées ci-dessus sont cédées pour un montant total de 7 510.25 euros comme le prévoyait la délibération du 22 octobre 2015.

Les parcelles cadastrées A 432 - A 439 - A 440 pour une superficie totale de 1ha 80a 18ca feront l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de 45 ans d'un montant de 500.00 € par an.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jean THUILIER, Adjoint chargé des Travaux, à signer tous les documents nécessaires :

- d'une part à la cession qui sera faite pour un montant de 7 510.25 euros comme le prévoyait la délibération du 22 octobre 2015.

- d'autre part à la signature du bail emphytéotique d'une durée de 45 ans.

VOTE :                      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**. Délibération : Vente d'une parcelle de terrain sise au Marsan**

Monsieur le Maire propose de mettre en vente la parcelle B 1471, sise Rue des Genêts au Marsan d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros le m<sup>2</sup> soit 550.00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette cession et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jean THUILIER Maire Adjoint, chargé des travaux, à faire rédiger et à signer l'acte notarié.

VOTE :                      POUR : 11                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 0

**. Délibération : Création d'une Agence Postale Communale – Signature de la Convention avec la Poste (Complément à la délibération du 22 octobre 2015)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 octobre 2015 concernant l'approbation de la création d'une Agence Postale Communale.

Afin de finaliser ce projet, il y a lieu aujourd'hui, de signer la Convention entre La Poste et la Commune de Saint-Lizier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Poste.

VOTE :                      POUR : 11                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 0

**. Délibération : Location des salles du Presbytère – Complément à la délibération du 25 juillet 2012**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 juillet 2012 fixant le montant des locations des salles du presbytère.

Cette dernière ne prévoyait qu'une demande de participation à la journée ou à la demi-journée. Il s'avère que ces salles sont de plus en plus demandées à l'heure.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal après avoir calculé le coût de revient des dépenses (eau, électricité, gaz, fournitures de produits entretien et ménage) de demander une participation horaire de 10.00 € pour les personnes extérieures à Saint-Lizier.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, approuve cette décision.

VOTE :                      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0